



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2023**

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service d'assainissement .....	5
1.1. Présentation du territoire desservi .....	5
1.2. Organisation du service.....	7
1.3. Documents du service.....	7
1.4. Population desservie et nombre d'abonnés.....	7
1.5. Volumes facturés .....	9
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels.....	9
1.7. Le réseau de collecte.....	10
1.7.1. Linéaire de réseau.....	10
1.7.2. Taux moyen de renouvellement du réseau.....	11
1.7.3. Réseau curé de façon préventive et curative.....	11
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	12
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration .....	15
1.9.1. Quantités de boues produites .....	15
1.9.2. Valorisation des boues.....	16
1.10. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif .....	18
2. Indicateurs de performance .....	18
2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	18
2.2. Conformité du traitement.....	20
2.3. Conformité de la collecte des effluents .....	20
2.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées.....	20
2.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	21
2.6. Consommation énergétique .....	22
3. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	22
3.1. Modalités de tarification.....	22
3.2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....	25
3.3. Recettes .....	30
4. Financement des investissements.....	30
4.1. Montants financiers .....	30
4.2. Etat de la dette du service .....	30
4.3. Amortissements .....	31
4.4. Investissements réalisés en 2023.....	31
4.5. Projets à l'étude .....	33
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	33
6. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance .....	34
7. Annexe .....	35

## Principaux résultats du service de l'assainissement pour l'année 2023.

Le Service Public de l'assainissement Collectif est exercé sur 66 des 67 communes du territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, ainsi que sur les communes de Courçay et Cigogné, soit 68 communes au total. 67 communes sont gérées en régie. Seul l'assainissement collectif de la commune de Barrou est géré en délégation de service public.

Le réseau de collecte des eaux usées est estimé à 488 km gérés par le service de l'assainissement. Ainsi, 93 Stations d'Épuration (STEP) assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

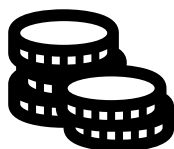


### Indicateurs d'Activité et de Performance

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2023 sont les suivants :

- Volumes facturés : 1 610 161 m<sup>3</sup>, soit +5% par rapport à 2022
- Curage préventif du réseau : 56,2 km de réseau, soit 11,5% du linéaire
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur les 5 dernières années : 0,39%
- Réalisation de contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 588

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à 509 Tonnes de matières sèches. La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation permet un épandage agricole à 100%.



### Tarifs de l'assainissement

Le montant toutes taxes comprises d'une facture d'assainissement comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part fixe dite abonnement.

Le montant moyen d'une facture d'assainissement est de 354.09 €, soit 2,95 €/m<sup>3</sup>

Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.



## Indicateurs Financiers : Dépenses et Recettes

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élèvent à 4 901 279€ pour l'année 2023.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : 1 961 079 € HT
- Charges de personnel : 782 037 € HT

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de 5 394 786.06 €.

La durée d'extinction de la dette est de 3.6 ans.



## Travaux réalisés

La collectivité a poursuivi en 2023 des travaux de renouvellement des infrastructures.

Au cours de l'exercice 2023, 1 726 mètres de réseau ont été réhabilités, soit un taux de renouvellement de 0,35%.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire de 525 mètres pour 24 branchements neufs.

En 2023, plusieurs chantiers ont démarré dont ceux des stations d'épuration de LIGUEIL et LOCHE-SUR-INDROIS.

# 1. Caractérisation technique du service d'assainissement

## 1.1. Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine, regroupe 67 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son périmètre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Seule la commune de Tournon St Pierre est gérée indépendamment par le Syndicat des Deux Tournon.

La Communauté de Communes exploite en régie directe, les systèmes d'assainissement de 29 communes qui sont : Azay-sur-Indre, Beaulieu-Lès-Loches, Beaumont-Village, Bridoré, Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Chédigny, Chemillé-sur-Indrois, Cormery, Dolus-le-Sec, Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé, Le Liège, Reignac-sur-Indre, Saint Hippolyte, Saint Jean-Saint Germain, Saint Quentin-sur-Indrois, Saint Senoch, Sennevières, Tauxigny-Saint Bauld, Loché-sur-Indrois, Loches, Montrésor, Nouans-les-Fontaines, Orbigny, Perrusson, Verneuil-sur-Indre, Villedômain et Villeloin-Coulangé.

De plus, la Communauté de Communes exploite en régie directe les systèmes d'assainissement des communes de Cigogné et Courçay, communes-membres de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher dans le cadre d'une entente intercommunale.

La Communauté de Communes a conventionné avec 24 communes pour qu'elles réalisent l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement à savoir : Betz-le-Château, Bournan, Bossay-sur-Claise, Chambon, Charnizay, Chaumussay, Ciran, Cussay, Draché, Ferrière-Larçon, La Celle-Guenand, Le Grand-Pressigny, La Guerche, Le Petit-Pressigny, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Mouzay, Neuilly-le-Brignon, Paulmy, Preuilly-sur-Claise, Saint Flovier, Sepmes, Varennes et Yzeures-sur-Creuse.

La Communauté de communes a missionné SAUR en prestation de service pour l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement de 11 communes qui sont : Abilly, Bossée, Civray-sur-Esves, Descartes, Esves-le-Moutier, La Celle-Saint-Avant, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Ligueil, Louans, Le Louroux et Vou.

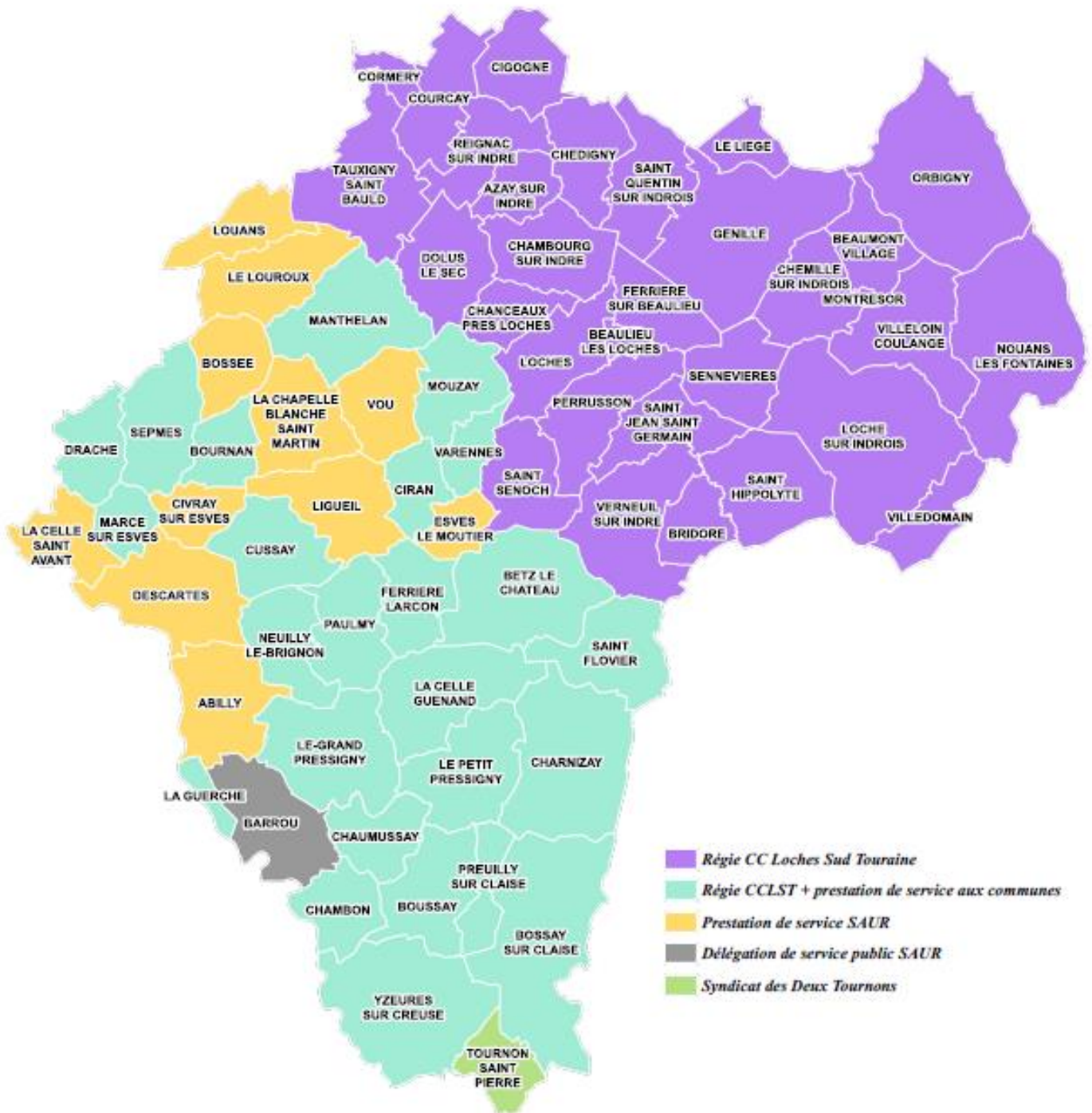
Seule la compétence assainissement de la commune de Barrou est déléguée à la SAUR par un contrat de Délégation de Service Public prenant fin en date du 31 Décembre 2024.

La gestion du service de l'assainissement se fait sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, un Conseil d'Exploitation (CE) est composé de 23 membres élus représentant les communes ainsi que 5 membres extérieurs représentant les abonnés. Un président et 3 vice-présidents ont été élus lors de la séance du 27/07/2020.

Ce Conseil s'est réuni 4 fois en 2023, il a traité des sujets tels que le budget du service assainissement, les projets du service, les demandes d'arrêtés de déversement d'eaux usées non domestiques, les conventions de servitudes, ...

De plus, il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL.). Elle a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Le présent rapport fait l'objet d'une présentation devant la CCSPL en juin 2024.

# Organisation Compétence assainissement 2023

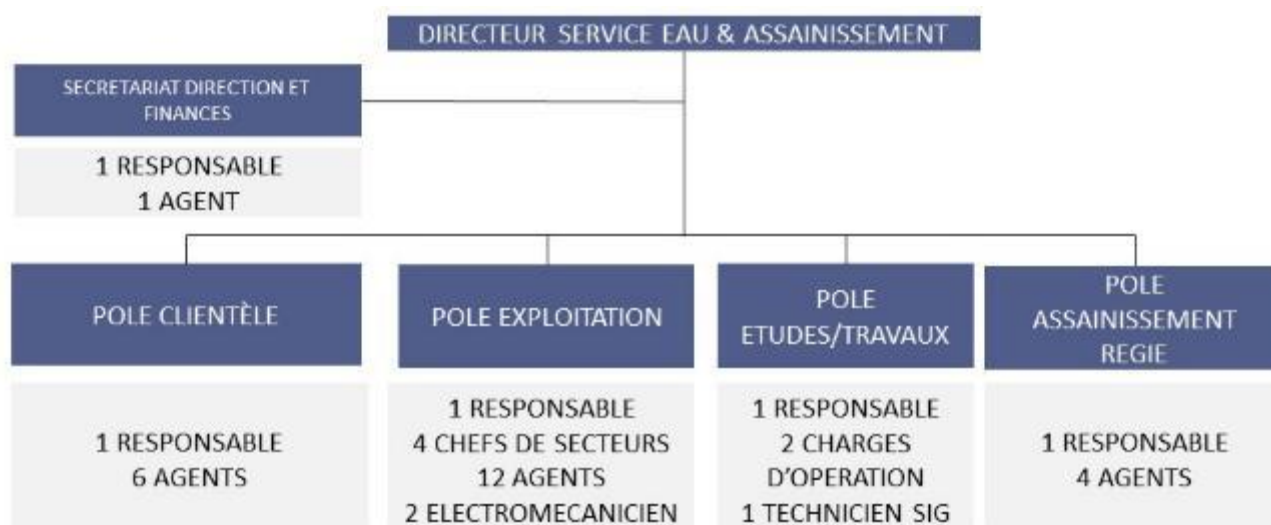


- Régie CC Loches Sud Touraine
- Régie CCLST + prestation de service aux communes
- Prestation de service SAUR
- Délégation de service public SAUR
- Syndicat des Deux Tournons



## 1.2. Organisation du service

Au 31 décembre 2023, le service comptabilisait 38 agents répartis de la manière suivante :



Le Service Eau et Assainissement est rattaché à la Direction Générale Adjointe de l'Environnement avec les services Déchets Ménagers & Prévention ainsi que le service Milieux Aquatiques & Protection contre les Inondations.

## 1.3. Documents du service

Le règlement de service de l'assainissement en régie a été adopté par délibération du 8 juin 2023 par le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Il définit les obligations mutuelles du service de l'assainissement et de l'abonné du service.

Il existe des zonages d'assainissement pour chacune des communes desservies par le service.

## 1.4. Population desservie et nombre d'abonnés

Le territoire desservi en assainissement quel que soit le mode de gestion (régie directe, prestation de service, délégation de service public) compte près de 39 500 habitants et 21 349 branchements.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre	Volumes facturés	Communes	Nombre	Volumes facturés
Abilly	424	41 722m <sup>3</sup>	La Guerche	122	4 683 m <sup>3</sup>
Azay-sur-Indre	106	6 376 m <sup>3</sup>	Ligueil	970	74 581 m <sup>3</sup>
Barrou	189	9 801 m <sup>3</sup>	Le Grand-Pressigny	470	33 040 m <sup>3</sup>
Beaulieu-lès-Loches	1 068	74 085 m <sup>3</sup>	Le Liège	113	7 877 m <sup>3</sup>
Beaumont-Village	53	3 029 m <sup>3</sup>	Le Louroux	90	5 963 m <sup>3</sup>
Betz-le-Château	127	7 233 m <sup>3</sup>	Le Petit-Pressigny	89	6 106m <sup>3</sup>
Bossay-sur-Claise	170	10 334 m <sup>3</sup>	Loché-sur-Indrois	143	6 783 m <sup>3</sup>
Boussay	15	254 m <sup>3</sup>	Loches	4 050	356 883 m <sup>3</sup>
Bossée	97	6 826 m <sup>3</sup>	Louans	115	8 515 m <sup>3</sup>
Bournan	50	2 979 m <sup>3</sup>	Manthelan	495	30 986 m <sup>3</sup>
Bridoré	121	12 329 m <sup>3</sup>	Marcé-sur-Esves	47	4 307 m <sup>3</sup>
Chambon	121	7 762 m <sup>3</sup>	Montrésor	296	19 865 m <sup>3</sup>
Chambourg-sur-Indre	365	23 178 m <sup>3</sup>	Mouzay	103	7 893 m <sup>3</sup>
Chanceaux-près-Loches	6	327 m <sup>3</sup>	Neuilly-le-Brignon	90	3 940 m <sup>3</sup>
Charnizay	75	3 104 m <sup>3</sup>	Nouans-les-Fontaines	275	17 637 m <sup>3</sup>
Chaumussay	8	552 m <sup>3</sup>	Orbigny	244	13 444 m <sup>3</sup>
Chédigny	183	16 530 m <sup>3</sup>	Paulmy	55	3 192 m <sup>3</sup>
Chemillé-sur-Indrois	79	7 744 m <sup>3</sup>	Perrusson	684	56 920 m <sup>3</sup>
Cigogné	158	19 133 m <sup>3</sup>	Preuilly-sur-Claise	708	38 527 m <sup>3</sup>
Ciran	130	7 772 m <sup>3</sup>	Reignac-sur-Indre	501	38 132 m <sup>3</sup>
Civray	40	2 270 m <sup>3</sup>	Saint Flovier	279	16 520 m <sup>3</sup>
Cormery	895	81 913 m <sup>3</sup>	Saint Hippolyte	220	18 737 m <sup>3</sup>
Courçay	147	10 309 m <sup>3</sup>	Saint Jean-Saint Germain	311	23 324 m <sup>3</sup>
Cussay	168	12 961 m <sup>3</sup>	Saint Quentin-sur-Indrois	91	5 748 m <sup>3</sup>
Descartes	2 089	147 801 m <sup>3</sup>	Saint Senoch	155	10 156 m <sup>3</sup>
Dolus-le-Sec	134	10 950 m <sup>3</sup>	Sennevières	43	3 481 m <sup>3</sup>
Draché	162	8756 m <sup>3</sup>	Sepmes	262	15 362 m <sup>3</sup>
Esves-le-Moutier	59	3 369 m <sup>3</sup>	Tauxigny – Saint Bauld	340	34 678 m <sup>3</sup>
Ferrière-Larçon	136	6 273 m <sup>3</sup>	Varennes	53	2 955 m <sup>3</sup>
Ferrière-sur-Beaulieu	308	24 631 m <sup>3</sup>	Verneuil-sur-Indre	134	12 804 m <sup>3</sup>
Genillé	595	35 459 m <sup>3</sup>	Villedomain	35	1 439 m <sup>3</sup>
La Celle-Guenand	66	8 233 m <sup>3</sup>	Villeloin-Coulangé	195	16 489 m <sup>3</sup>
La Celle-Saint-Avant	459	34 000 m <sup>3</sup>	Vou	51	2 693 m <sup>3</sup>
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	175	12 558 m <sup>3</sup>	Yzeures-sur-Creuse	631	45 948 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>				<b>21 438</b>	<b>1 610 161 m<sup>3</sup></b>

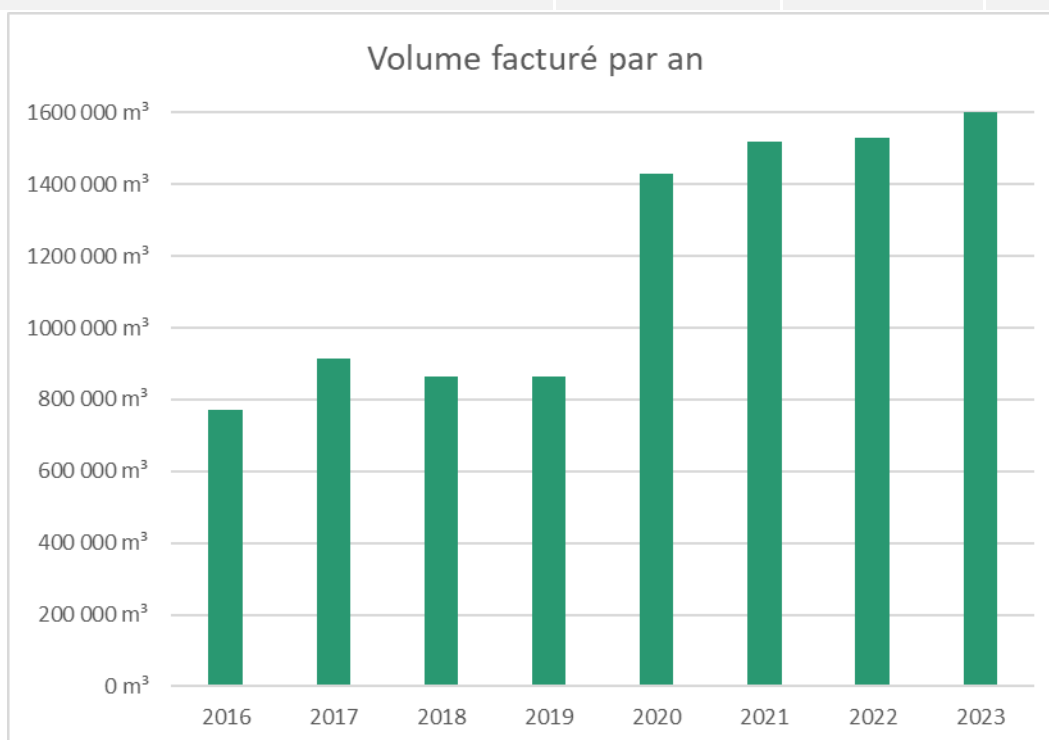
La densité linéaire d'abonnés est de 43,5 abonnés/km de réseau au 31/12/2023.

65 branchements neufs assainissement ont été créés en 2023.



## 1.5. Volumes facturés

	2022	2023	Evolution
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	1531 264 m <sup>3</sup>	1610 161 m <sup>3</sup>	+ 5 %



Il est constaté une évolution à la hausse du volume facturé en 2023 par rapport à l'année précédente due à des ventes d'eau plus importantes en 2023.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Des conventions autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 20 au 31/12/2023 sont les suivantes :

- Fierbois tradition CHEDIGNY
- GILOXAL CORMERY
- COUTIER AVON POLYMER BEAULIEU LES LOCHES
- SAVEBAG PERRUSSON/LOCHES
- Hôpital de LOCHES
- Lycée Apprentis d'Auteuil LOCHES
- OMNIUM LOCHES
- SAFRAN LOCHES
- STIN LOCHES
- ZODIAC LOCHES
- Centre de radiologie LOCHES
- SUPER U LOCHES
- LECLERC PERRUSSON
- COLIN GENILLE
- AUX COURTES PATES NOUANS LES FONTAINES
- PRC COMPOSITES NOUANS LES FONTAINES
- COLLEGE DE MONTRESOR
- EHPAD VILLELOIN-COULANGE
- MONTRESOR CAFE MONTRESOR
- LE BOUT DES PONTS MONTRESOR

## 1.7. Le réseau de collecte

### 1.7.1. Linéaire de réseau

Le réseau de collecte et/ou de transfert des eaux usées est exclusivement séparatif et est de 488 km de canalisations hors branchement.

Communes	Linéaire	Communes	Linéaire
Abilly	13.5	Le Grand-Pressigny	12.4
Azay-sur-Indre	3.5	Le Liège	2.5
Barrou	4.6	Le Louroux	2.1
Beaulieu-lès-Loches	18.0	Le Petit-Pressigny	3.1
Beaumont-Village	2.1	Ligueil	15.2
Betz-le-Château	3.5	Loché-sur-Indrois	3.0
Bossay-sur-Claise	6.3	Loches	60.6
Bossée	3.0	Louans	2.6
Bournan	1.5	Manthelan	12.4
Bridoré	5.0	Marcé-sur-Esves	2.2
Chambon	4.1	Montrésor	7.0
Chambourg-sur-Indre	9.9	Mouzay	2.9
Chanceaux-près-Loches	0.1	Neuilly-le-Brignon	2.5
Charnizay	1.8	Nouans-les-Fontaines	7.4
Chaumussay	0.3	Orbigny	7.1
Chédigny	3.8	Paulmy	1.9
Chemillé-sur-Indrois	4.9	Perrusson	17.0
Cigogné	5.8	Preuilly-sur-Claise	15.3
Ciran	3.4	Reignac-sur-Indre	9.8
Civray sur Esves	1.5	Saint Flovier	6.4
Cormery	15.1	Saint Hippolyte	9.4
Courçay	4.1	Saint Jean-Saint Germain	11.9
Cussay	6.6	Saint Quentin-sur-Indrois	2.9
Descartes	34.3	Saint Senoch	3.6
Dolus-le-Sec	2.7	Sennevières	1.4
Drache	5.0	Sepmes	6.4
Esves-le-Moutier	1.9	Tauxigny – Saint Bauld	12.1
Ferrière-Larçon	3.2	Varennes	1.7
Ferrière-sur-Beaulieu	9.5	Verneuill-sur-Indre	3.4
Genillé	14.3	Villedômain	2.4
La Celle-Guenand	2.6	Villeloin-Coulangé	6.9
La Celle-Saint-Avant	12.5	Vou	1.7
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	5.8	Yzeures-sur-Creuse	12.9
La Guerche	4.3		
<b>Total</b>			<b>488 km</b>

Le linéaire du réseau évolue au fur et à mesure des extensions de réseau et de la précision de la cartographie.

### 1.7.2. Taux moyen de renouvellement du réseau

Le taux moyen de renouvellement du réseau est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,13	0,57	3,705	2,988	2,2

**Au cours des 5 dernières années, 9.6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)}{5 * \text{Linéaire de réseau desservi en km}} * 100$$

**En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est de 0,39 %.**

### 1.7.3. Réseau curé de façon préventive et curative

Le curage préventif des réseaux d'assainissement est réalisé dans un double objectif :

- garantir le bon écoulement des effluents afin d'assurer la continuité du service, en prévenant les obstructions ou les débordements qui pourraient résulter d'une diminution de la section utile des ouvrages du fait de l'existence de dépôts,
- maintenir la qualité des effluents en évitant le développement de fermentations septiques. En effet, les sédiments déposés se montrent propices à la formation d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), précurseur de l'acide sulfurique (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) gaz très corrosif, attaquant les parois des ouvrages.

Le curage curatif des réseaux d'assainissement est réalisé afin de rétablir l'écoulement des effluents qui sont stoppés par des dépôts de matériau (terre, sable, cailloux), des objets (ballon, ...) en libérant le passage réduit de la section d'écoulement.

Ainsi, 56,2 km de réseau ont été curés en 2023, soit 11,5% du linéaire, répartis comme suit :

Communes	Nombre	Communes	Nombre
<b>Abilly</b>	2,7	<b>Genillé</b>	7,85
<b>Barrou</b>	0,4	<b>Ligueil</b>	3
<b>Beaumont Village</b>	0,95	<b>Montrésor</b>	5,82
<b>Bossée</b>	2,98	<b>Preuilly sur Claise</b>	10,945
<b>Chambourg - Le Haut Luain</b>	0,785	<b>Reignac</b>	0,426
<b>Charnizay</b>	1,585	<b>Tauxigny</b>	0,345
<b>Chédigny</b>	0,2	<b>Varennes</b>	0,55
<b>Civray</b>	0,74	<b>Yzeures en partie</b>	1,3
<b>Cormery</b>	0,414	<b>Points noirs cumulés (Loches, Reignac, Perrusson, Cormery, Chambourg, ...)</b>	8,43 km
<b>Descartes</b>	6,8		
<b>Total</b>		<b>56,2 km</b>	

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère :

- 241 postes de relèvement ou refoulement,
- 93 stations d'épuration de 20 EH (Equivalents-Habitants) à 14 000 EH, dont la capacité totale est de 52 708 EH. La répartition par filière de traitement est la suivante :

Type de station	Nombre
Boues activées	15
Disques biologiques	11
Filtres plantés de roseaux	32
Filtres à sable	25
Lagunages	8
Filtres coco	2
Total	93

48% des stations ont une capacité inférieure à 200 EH, ce qui est représentatif de la ruralité du territoire.

Le service gère quelques stations d'épuration de type boues activées pour les zones d'habitat plus importantes. On retrouve ce procédé exclusivement à partir d'une capacité de 860 EH et jusqu'à 14 000 EH pour celle de Loches « Corbery » qui est la station d'épuration ayant la plus grande capacité de traitement.

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible	Nombre de postes de relèvement/refoulement
<b>Azay-sur-Indre</b>	Les Morillons	Filtre planté de roseaux	130 EH	19,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Taille des Beauce	FSTE filtre à sable	75 EH	11,2 m <sup>3</sup> /j	2
	Le Bourg	FSTE filtre à sable	90 EH	13,5 m <sup>3</sup> /j	4
<b>Barrou</b>	Les Rions	Boue activée	500 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Beaumont-Village</b>	Route de Chemillé	Filtre à sable	130 EH	16,9 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Betz-le-Château</b>	La Pilaudière	Filtre planté de roseaux	430 EH	64,5 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Bossay-sur-Claise</b>	Le Boisson	Filtre planté de roseaux	380 EH	57,0 m <sup>3</sup> /j	5
<b>Bossée</b>	La Grande pièce du Haut Chemin	Disque biologique	350 EH	52,5 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Bournan</b>	La Guillegauderie	Filtre à sable	120 EH	18,0 m <sup>3</sup> /j	/
<b>Bridoré</b>	La Cabarette	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Chambon</b>	Les Chevrettes	Filtre à sable	300 EH	45,0 m <sup>3</sup> /j	1
<b>Chambourg-sur-Indre</b>	Le Grand Hélas	Lagunage	600 EH	90,0 m <sup>3</sup> /j	2
	L'île Thimé	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Le Haut Luain	Filtre planté de roseaux	100 EH	15,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Charnizay</b>	La Champagne	Filtre à sable	220 EH	33,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Chaumussay</b>	Bourg	Filtre coco	35 EH	5,0 m <sup>3</sup> /j	1
<b>Chédigny</b>	Le Bourg	Disque biologique	500 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	3
	La Saulaie	Filtre planté de roseaux	190EH	28,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Norçay	FSTE filtre à sable	40 EH	6,0 m <sup>3</sup> /j	/
<b>Chemillé-sur-Indrois</b>	La Babauderie	Disque biologique	350 EH	52,5 m <sup>3</sup> /j	4
<b>Cigogné</b>	Coudray	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m <sup>3</sup> /j	1
	Le Préau	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Ciran</b>	Le Gué Meunier	Disque biologique	250 EH	32,5 m <sup>3</sup> /j	5
<b>Civray-sur-Esves</b>	La Pommeraie	Filtre planté de roseaux	150 EH	22,5 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Cormery</b>	Sanitas	Boue activée	1 800 EH	400,0 m <sup>3</sup> /j	8
<b>Courçay</b>	Les Sables de Couture	Filtre à sable	500 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Cussay</b>	La Relandière	Filtre planté de roseaux	300 EH	45,0 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Descartes</b>	Le Ruton	Boue activée	5 830 EH	1 260,0 m <sup>3</sup> /j	15
	Le Grignon	Filtre à sable	170 EH	25,5 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Dolus-le-Sec</b>	Belêtre	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m <sup>3</sup> /j	1
	Malicorne	Filtre coco	33 EH	5 m <sup>3</sup> /j	/
	La Grosse Pierre	Filtre planté de roseaux	400 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	4
<b>Draché</b>	Les Coteaux	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m <sup>3</sup> /j	2
	Les Près du bourg	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Esves-le-Moutier</b>	Les Mérigots	Disque biologique	180 EH	27,0 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Ferrière-Larçon</b>	Les Pigots	Filtre planté de roseaux	370 EH	55,5 m <sup>3</sup> /j	3
<b>Genillé</b>	La Grande Prée	Boue activée	1 800 EH	350,0 m <sup>3</sup> /j	8
<b>La Celle-Guenand</b>	Le Gué du Beau	Lagunage	300 EH	45,0 m <sup>3</sup> /j	1
<b>La Celle-Saint-Avant</b>	Le Corps de Garde	Boue activée	1 000 EH	180,0 m <sup>3</sup> /j	5
<b>La Chapelle-Blanche-Saint-Martin</b>	Route de Bournan	Lagunage	320 EH	53,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>La Guerche</b>	La Garenne	Filtre planté de roseaux	420 EH	63,0 m <sup>3</sup> /j	4
<b>Le Grand-Pressigny</b>	Gare SNCF	Boue activée	860 EH	135,0 m <sup>3</sup> /j	5
	Etableau	Filtre planté de roseaux	110 EH	16,5 m <sup>3</sup> /j	2
	La Malgache	FSTE filtre à sable	20 EH	3,0 m <sup>3</sup> /j	/
<b>Le Liège</b>	Les Fontaines	Disque biologique	270 EH	40,5 m <sup>3</sup> /j	1
<b>Le Petit-Pressigny</b>	Près des Gains	Disque biologique	300 EH	36,0 m <sup>3</sup> /j	2
<b>Ligueil</b>	Rue du Paradis	Boue activée	2 700 EH	450,0 m <sup>3</sup> /j	5
<b>Loches</b>	Corbery	Boue activée	14 000 EH	2 100,0 m <sup>3</sup> /j	27
	Neuville	Filtre planté de roseaux	190 EH	28,5 m <sup>3</sup> /j	1
<b>Loché-sur-Indrois</b>	Les Billes	Boue activée	220 EH	13,2 m <sup>3</sup> /j	2

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible	Nombre de postes de relèvement/refoulement
Louans	Les Gains	Disque biologique	350 EH	52,5 m <sup>3</sup> /j	1
Le Louroux	Le Parc	Filtre à sable	140 EH	21,0 m <sup>3</sup> /j	1
Manthelan	Route du Cimetière	Boue activée	900 EH	200,0 m <sup>3</sup> /j	2
	La Thibaudière	Filtre à sable	20 EH	3,0 m <sup>3</sup> /j	/
	Les Chaumes	Filtre à sable	20 EH	3,0 m <sup>3</sup> /j	/
Marcé-sur-Esves	Le Moulin Gruteau	Filtre planté de roseaux	185 EH	27,8 m <sup>3</sup> /j	4
Mouzay	Le Stade	Disque biologique	300 EH	39,0 m <sup>3</sup> /j	1
Neuilly-le-Brignon	Le Pré des Bordes	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m <sup>3</sup> /j	3
Nouans-les-Fontaines	La Grande Noue	Lagunage	720 EH	96,0 m <sup>3</sup> /j	3
	Les Terrages ZA	Filtre à sable	75 EH	11,25 m <sup>3</sup> /j	/
Orbigny	Le Pré Gravelle	Boue activée	450 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	4
Paulmy	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	160 EH	24,0 m <sup>3</sup> /j	2
Perrusson	Poiré	Filtre planté de roseaux	65 EH	9,8 m <sup>3</sup> /j	1
	Les Chesneaux	Filtre planté de roseaux	80 EH	12,0 m <sup>3</sup> /j	/
Preuilly-sur-Claise	Route de Chaumussay	Boue activée	2 350 EH	353,0 m <sup>3</sup> /j	4
Reignac-sur-Indre	Sabotiers	Boue activée	1 300 EH	195,0 m <sup>3</sup> /j	3
	Villepays	FSTE filtre à sable	60 EH	9,0 m <sup>3</sup> /j	/
	Rochette	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Le Temple	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m <sup>3</sup> /j	1
Saint Flovier	Les Feuillards	Lagunage	584 EH	130,0 m <sup>3</sup> /j	1
	La Bergeottière	Filtre à sable	40 EH	6,0 m <sup>3</sup> /j	1
Saint Hippolyte	Les Rozas	Lagunage	500 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	4
Saint Jean-Saint Germain	Village du Gué	Filtre planté de roseaux	50 EH	7,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Sambonne	Filtre planté de roseaux	125 EH	18,8 m <sup>3</sup> /j	1
	Les Patureaux	Filtre planté de roseaux	200 EH	30,0 m <sup>3</sup> /j	4
Saint Quentin-sur-Indrois	La Trotterie	Filtre planté de roseaux	34 EH	5,0 m <sup>3</sup> /j	1
	Les Piaux	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m <sup>3</sup> /j	/
	Les Prunellières	Filtre planté de roseaux	300 EH	45 m <sup>3</sup> /j	3
Saint Senoch	Route de Varennes	Lagunage	270 EH	50,0 m <sup>3</sup> /j	2
Sennevières	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m <sup>3</sup> /j	2
Sepmes	Mazières	Lagunage	450 EH	75,0 m <sup>3</sup> /j	3
	Les Coteaux	Filtre à sable	50 EH	7,5 m <sup>3</sup> /j	1
Tauxigny-Saint Bauld	Les Daviers	Disque biologique	700 EH	105,0 m <sup>3</sup> /j	6
	Moulin du Coudray	FSTE filtre à sable	70 EH	10,0 m <sup>3</sup> /j	/
	Moulin Remet	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m <sup>3</sup> /j	/
Varennes	L'Enclos	Filtre planté de roseaux	162 EH	23,4 m <sup>3</sup> /j	2
Verneuil-sur-Indre	Les Martineaux	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m <sup>3</sup> /j	/
	La Capitainerie	Filtre planté de roseaux	250 EH	37,5 m <sup>3</sup> /j	1
	Village au Gué	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m <sup>3</sup> /j	/
Villedomain	La Touche	Disque biologique	150 EH	22,5 m <sup>3</sup> /j	3
Villeloin-Coulangé	Montigny	Boue activée	900 EH	120,0 m <sup>3</sup> /j	5
Vou	Le Moulin du verger	Filtre à sable	150 EH	22,5 m <sup>3</sup> /j	/
Yzeures-sur-Creuse	Neuville	Boue activée	1 400 EH	210,0 m <sup>3</sup> /j	6

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

### 1.9.1. Quantités de boues produites

Les quantités de boues produites pour chacune des stations sont les suivantes :

Commune	Volume produit	Poids
Azay-sur-Indre le Bourg	12 m <sup>3</sup>	0,15 T MS
Barrou	84 m <sup>3</sup>	2,1 T MS
Bridoré	302 m <sup>3</sup>	23,6 T MS
Beaumont-Village	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS
Bossée	60 m <sup>3</sup>	1,8 T MS
Bournan	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS
Chambon	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS
Charnizay	18 m <sup>3</sup>	0,27 T MS
Chemillé-sur-Indrois	80 m <sup>3</sup>	2 T MS
Ciran	60 m <sup>3</sup>	1,8 T MS
Cormery	4512 m <sup>3</sup>	28,486 T MS
Descartes	1379 m <sup>3</sup>	61,228 T MS
Esves-le-Moutier	50 m <sup>3</sup>	1,5 T MS
Genillé	5589 m <sup>3</sup>	14,945 T MS
La Celle-Saint-Avant	317 m <sup>3</sup>	12,046 T MS
Le Grand-Pressigny	360 m <sup>3</sup>	7,52 T MS
Le Liège	105 m <sup>3</sup>	1,89 T MS
Le Louroux	60 m <sup>3</sup>	1,2 T MS
Le Petit-Pressigny	60 m <sup>3</sup>	1,2 T MS
Ligueil	1540 m <sup>3</sup>	49,3 T MS
Loché-sur-Indrois	30 m <sup>3</sup>	0,36 T MS
Loches	36281 m <sup>3</sup>	229,284 T MS
Louans	9 m <sup>3</sup>	0,27 T MS
Manthelan - Cimetière	456 m <sup>3</sup>	13,36 T MS
Mouzay	70 m <sup>3</sup>	1,7 T MS
Orbigny	92 m <sup>3</sup>	2,76 T MS
Preuilly-sur-Claise	228 m <sup>3</sup>	10,488 T MS
Reignac-sur-Indre	3731 m <sup>3</sup>	12,54 T MS
Sepmes - Les Coteaux	10 m <sup>3</sup>	0,15 T MS
Sepmes - Mazières	14 m <sup>3</sup>	0,14 T MS
Tauxigny-Saint-Bauld	100 m <sup>3</sup>	5 T MS
Verneuil/Indre La Capitainerie	30 m <sup>3</sup>	0,6 T MS
Villedomain	-	0,3 T MS
Villeloin-Coulangé	341 m <sup>3</sup>	6,542 T MS
Vou	10 m <sup>3</sup>	0,3 T MS
Yzeures-sur-Creuse	460 m <sup>3</sup>	13,34 T MS
<b>Total</b>	<b>56 510 m<sup>3</sup></b>	<b>509 T MS</b>

### 1.9.2. Valorisation des boues

L'arrêté du 30 avril 2020 modifié imposant une hygiénisation des boues depuis 2020 suite à l'épidémie de COVID 19, a été abrogé. L'obligation d'hygiénisation des boues est donc levée dès le 14 février 2023 et les filières d'épandage agricole peuvent de nouveau être conduites sans restriction.

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{Taux de boues évacuées selon la filière} = \frac{\text{TMS admis}}{\text{TMS total évacuée}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 %.



La quantité de boues évacuées ou transférées est la suivante :

Commune	Volume évacué	Poids	Type de filière
Azay-sur-Indre Le Bourg	12 m <sup>3</sup>	0,15 T MS	Matière de Vidange (MdV)
Barrou	84 m <sup>3</sup>	2,1 T MS	Épandage Agricole
Bridoré	302 m <sup>3</sup>	23,6 T MS	Épandage Agricole
Beaumont-Village	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS	MdV
Bossée	60 m <sup>3</sup>	1,8 T MS	MdV
Bournan	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS	MdV
Chambon	20 m <sup>3</sup>	0,4 T MS	MdV
Charnizay	18 m <sup>3</sup>	0,27 T MS	MdV
Chemillé-sur-Indrois	80 m <sup>3</sup>	2 T MS	Épandage Agricole
Ciran	60 m <sup>3</sup>	1,8 T MS	MdV
Cormery	670 m <sup>3</sup>	24,51 T MS	Épandage Agricole
Descartes	1379 m <sup>3</sup>	61,228 T MS	Épandage Agricole
Esves-le-Moutier	50 m <sup>3</sup>	1,5 T MS	MdV
Genillé	80 m <sup>3</sup>	15,041 T MS	Épandage Agricole
La Celle-Saint-Avant	317 m <sup>3</sup>	12,046 T MS	MdV + Épandage Agricole
Le Grand-Pressigny	360 m <sup>3</sup>	7,52 T MS	Épandage Agricole
Le Liège	105 m <sup>3</sup>	1,89 T MS	Épandage Agricole
Le Louroux	60 m <sup>3</sup>	1,2 T MS	MdV
Le Petit-Pressigny	60 m <sup>3</sup>	1,2 T MS	MdV
Ligueil	1540 m <sup>3</sup>	49,3 T MS	Épandage Agricole
Loché-sur-Indrois	30 m <sup>3</sup>	0,36 T MS	LPR Genillé
Loches	1375 m <sup>3</sup>	393,87 T MS	Épandage Agricole
Louans	50 m <sup>3</sup>	1,5 T MS	MdV
Manthelan - Cimetière	456 m <sup>3</sup>	13,36 T MS	Épandage Agricole
Mouzay	70 m <sup>3</sup>	1,7 T MS	MdV
Orbigny	92 m <sup>3</sup>	2,76 T MS	Épandage Agricole (+LPR Genillé)
Preuilly-sur-Claise	228 m <sup>3</sup>	10,488 T MS	Épandage Agricole
Sepmes - Les Coteaux	10 m <sup>3</sup>	0,15 T MS	MdV
Sepmes - Mazières	14 m <sup>3</sup>	0,14 T MS	MdV
Tauxigny-Saint-Bauld	100 m <sup>3</sup>	5 T MS	MdV
Verneuil/Indre La Capitainerie	30 m <sup>3</sup>	0,6 T MS	MdV
Villedomain	-	0,3 T MS	MdV
Villeloin-Coulangé	341 m <sup>3</sup>	6,542 T MS	Épandage agricole
Vou	10 m <sup>3</sup>	0,3 T MS	MdV
Yzeures-sur-Creuse	460 m <sup>3</sup>	13,34 T MS	Épandage Agricole
<b>Total</b>	<b>8563 m<sup>3</sup></b>	<b>659 T MS</b>	

## 1.10. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Les contrôles d'assainissement sont réalisés dans le cadre de ventes immobilières.

Communes	Nombre	Communes	Nombre
Azay-sur-Indre	2	Le Grand-Pressigny	8
Abilly	12	Le Liège	0
Beaulieu-lès-Loches	25	Le Louroux	1
Beaumont-Village	1	Le Petit-Pressigny	8
Betz-le-Château	6	Ligueil	42
Bossay-sur-Claise	3	Loché-sur-Indrois	5
Boussay	0	Loches	79
Bossée	6	Louans	2
Bournan	1	Manthelan	14
Bridoré	5	Marcé-sur-Esves	3
Chambon	3	Montrésor	6
Chambourg-sur-Indre	8	Mouzay	2
Chanceaux-près-Loches	0	Neuilly-le-Brignon	0
Charnizay	4	Nouans-les-Fontaines	5
Chédigny	4	Orbigny	5
Chemillé-sur-Indrois	3	Paulmy	2
Cigogné	6	Perrusson	25
Ciran	2	Preuilly-sur-Claise	22
Civray	2	Reignac-sur-Indre	15
Cormery	23	Saint Flovier	10
Courçay	5	Saint Hippolyte	10
Cussay	5	Saint Jean-Saint Germain	6
Descartes	75	Saint Quentin-sur-Indrois	2
Dolus-le-Sec	6	Saint Senoch	2
Drache	3	Sennevières	1
Esves-le-Moutier	2	Sepmes	6
Ferrière-Larçon	3	Tauxigny – Saint Bauld	13
Ferrière-sur-Beaulieu	3	Varennes	2
Genillé	18	Verneuil-sur-Indre	1
La Celle-Guenand	5	Villedômain	1
La Celle-Saint-Avant	12	Villeloin-Coulangé	9
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	6	Vou	2
La Guerche	1	Yzeures-sur-Creuse	19
<b>Total</b>		<b>588</b>	

## 2. Indicateurs de performance

### 2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 110 sur 120 pour l'exercice 2022.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

En 2023, le service de l'assainissement a poursuivi des études de Schémas Directeurs d'Assainissement sur les communes de Azay-sur-Indre, Reignac-sur-Indre, Cormery, Saint-Senoche, Descartes et Preuilly-sur-Claise.

## 2.2. Conformité du traitement

Pour les stations d'épuration ayant une capacité supérieure à 2 000 EH, les résultats des bilans sur les principaux paramètres sont les suivants :

Type de pollution	STEP	Nombre de bilans conformes/Nombre de bilans réalisés	Taux de conformité
Pollution carbonée	STEP de Descartes	12/12	100%
	STEP de Ligueil	12/12	100%
	STEP de Loches	24/24	100%
Pollution azotée	STEP de Descartes	4/4	100%
	STEP de Ligueil	4/4	100%
	STEP de Loches	12/12	100%
Pollution phosphorée	STEP de Descartes	12/12	100%
	STEP de Ligueil	12/12	100%
	STEP de Loches	12/12	100%

A noter que la capacité de traitement de la station d'épuration de Preuilly sur Claise est de 2 350 EH mais reçoit moins de 30% de sa charge organique. Cette station dispose donc d'un régime dérogatoire en accord avec la DDT et reste en autosurveillance simplifiée, appliquée aux stations d'une capacité inférieure à 2 000 EH.

## 2.3. Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte supérieur à 2 000 EH (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité exercice 2022	Conformité exercice 2023
STEP de Descartes	140	100	100
STEP de Ligueil	99		100
STEP de Loches	479		0

Les données transmises pour le point A1 du réseau de collecte de la station d'épuration de Loches ne permettent pas de suivre correctement les déversements. Une réflexion est menée pour transmettre une donnée de temps de déversement au milieu naturel.

## 2.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2022	Conformité exercice 2023
STEP de Descartes	140	100	0
STEP de Ligueil	99		100
STEP de Loches	479		0

Des déversements au point A2 de la station d'épuration de Loches sont détectés en période de fonctionnement normale de la station. Il s'agit de déversement lors du nettoyage du poste d'entrée de la station d'épuration.

De même pour le point A2 de la station de Descartes avec un déversement d'effluents bruts non comptabilisés.

Des plans d'actions sont en cours de mise en œuvre pour corriger ces problèmes

## 2.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2022	Conformité exercice 2023
STEP de Descartes	140	100	100
STEP de Ligueil	99		100
STEP de Loches	479		100

## 2.6. Consommation énergétique

Afin de faire fonctionner ses installations de collecte et de traitement des eaux usées, la régie de l'assainissement consomme une importante quantité d'énergie électrique.

Ainsi, la régie de l'assainissement adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEIL 37 et bénéficie de tarifs préférentiels sur les prix de l'électricité.

Le suivi des consommations est un indicateur permettant d'identifier des sources d'optimisation ou de dérive de fonctionnement des équipements. Le service procède ainsi régulièrement à des renouvellements de pompes moins énergivores.

En 2023, 1 097 546 KWh ont été consommés, soit une baisse de 14% par rapport à 2022, représentant une dépense de 390 184 €HT.

## 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les différents tarifs et prestations aux abonnés applicables pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ont été délibérés le 27/10/2022.

Depuis mai 2023, la régie propose un portail web à destination de ses abonnés. Cette Agence en Ligne permet aux abonnés de renseigner leur relève de compteur, de payer leur facture ainsi que de réaliser l'ensemble des démarches administratives.

### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les modalités de tarification de l'assainissement **pour la commune de Barrou**, géré en délégation de service public, sont les suivantes :

	Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>	Abonnement	12.00 €	6.50 €
	Consommation	0,37 €/m <sup>3</sup>	0.28 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>	Abonnement	104.09 €	108.95 €
	Consommation	1.4775 €/m <sup>3</sup>	1.5464 €/ m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>	Taux de TVA	10 %	10%
	Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>

Pour les communes en régie ou en prestation de service, les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 sont les suivants :

	Abonnement 2022	Abonnement 2023	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2022	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2023
Abilly	64,3	68.9	1,12	1.27
Azay-sur-Indre	61,9	66.0	1,59	1.71
Beaulieu-lès-Loches	61,9	66.0	1,51	1.62
Beaumont-Village	95,1	96.5	1,81	1.84
Betz-Le-Château	139,8	139.0	1,92	1.92
Bossay-sur-Claise	132,9	131.50	1,92	1.92
Bossée	111	110.70	2,14	2.14
Bournan	78,3	83.7	1,62	1.70
Bridoré	61,9	66.5	1,34	1.43
Chambon	146,7	145.0	2,03	2.02
Chambourg-sur-Indre	61,9	66.0	1,59	1.71
Chanceaux-près-Loches	61,9	66.0	1,59	1.71
Charnizay	169,2	167.0	2,3	2.28
Chédigny	61,9	66.0	1,59	1.71
Chemillé-sur-Indrois	95,1	96.5	1,81	1.84
Cigogné	61,9	66.0	1,59	1.71
Ciran	121,9	121.0	2,21	2.20
Civray-sur-Esves	110,3	110.0	2,43	2.40
Cormery	74,9	79.2	1,24	1.34
Courçay	61,9	66.0	1,59	1.71
Cussay	123,8	122.0	2,27	2.24
Descartes	64,3	68.9	1,12	1.27
Dolus-le-Sec	61,9	66.0	1,59	1.71
Draché	94,5	94.5	1,36	1.47
Esves-le-Moutier	143	141.0	2,71	2.68
Ferrière-Larçon	140,1	138.0	1,92	1.92
Ferrière-sur-Beaulieu	61,9	66.0	1,51	1.62
Genillé	95,1	96.5	1,81	1.84
La Celle-Guenand	66,7	71.5	1,01	1.16
La Celle-Saint-Avant	64,3	68.9	1,12	1.27
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	85,6	88.7	1,56	1.65
La Guerche	123,4	121.7	1,78	1.82
Le Grand-Pressigny	70,3	75.1	1,06	1.19
Le Liège	95,1	96.5	1,81	1.84
Le Louroux	106,4	107.0	1,62	1.66
Le Petit-Pressigny	140,1	139.0	2,21	2.20
Ligueil	75,8	81.0	1,47	1.58
Loches	61,9	66.0	1,51	1.62
Loché-sur-Indrois	95,1	96.5	1,81	1.84
Louans	106,4	107.0	1,62	1.66
Manthelan	52,6	58.1	1,26	1.37
Marcé-sur-Esves	104,7	104.5	1,66	1.74
Montrésor	95,1	96.5	1,81	1.84
Mouzay	118,3	118.0	2,18	2.17
Neuilly-Le-Brignon	154,7	152.7	2,21	2.20
Nouans les Fontaines	95,1	96.5	1,81	1.84
Orbigny	95,1	96.5	1,81	1.84
Paulmy	140,1	138.0	1,92	1.92
Perrusson	61,9	66.0	1,51	1.62

	Abonnement 2022	Abonnement 2023	Part Proportionnelle (€HT/m3) 2022	Part Proportionnelle (€HT/m3) 2023
Preuilly-sur-Claise	75,8	80,7	1,12	1,23
Reignac-sur-Indre	61,9	66,0	1,59	1,71
Saint Flovier	65,9	71,5	1,01	1,17
Saint Hippolyte	61,9	66,0	1,51	1,62
Saint Jean-Saint Germain	61,9	66,0	1,51	1,62
Saint Quentin-sur-Indrois	61,9	66,0	1,59	1,71
Saint Senoch	61,9	66,5	1,37	1,46
Sennevières	61,9	66,0	1,51	1,62
Sepmes	79,7	83,9	1,64	1,72
Tauxigny	61,9	66,7	1,43	1,53
Varennes	70,3	75,1	1,62	1,71
Verneuil-sur-Indre	61,9	66,5	1,34	1,43
Villedômain	95,1	96,5	1,81	1,84
Villeloin-Coulangé	95,1	96,5	1,81	1,84
Vou	88,9	90,0	2,56	2,53
Yzeures-sur-Creuse	84,4	88,0	1,27	1,38

**Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.**

Les tarifs applicables au 01/01/2023 ont été délibérés lors du Conseil Communautaire du 27 octobre 2022.

Les taxes et redevances appliquées pour chaque commune sont les suivantes :

	2022	2023
Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m3)	0,15	0,16
TVA	10%	10%



### 3.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont **pour la commune de Barrou** :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité	Abonnement	12.00 €	6.50 €
	Consommation	44.40 €	33.60 €
Part du délégataire	Abonnement	99.16 €	108.95 €
	Consommation	168.89 €	185.57€
Taxes et redevances	TVA	35.05 €	35.39 €
	Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	18,00 €	19.20 €
<b>Total</b>		<b>385.06 €</b>	<b>389.21 €</b>
<b>Prix par m3</b>		<b>3.21 €</b>	<b>3.24 €</b>

**Pour les communes en régie ou en prestation de service**, les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	Abonnement 2023	Consommation 2023 120m3	Total Hors taxes et redevances 2023 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2023	TVA 2023(10%)	Facturation 2022 120m3	Facturation 2023 120m3	Coût en €/m3	Variation
Abilly	68.9	1.27	221.3	19.2	24.05	238,37	264.55	2.20	11.0%
Azay-sur-Indre	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Beaulieu-lès-Loches	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Beaumont-Village	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Betz-Le-Château	139.0	1.92	369.4	19.2	38,86	427,02	427.46	3,56	0.1%
Bossay-sur-Claise	131.50	1.92	361.9	19.2	38,11	419,43	419.21	3,49	-0.1%
Bossée	110.70	2.14	367,5	19.2	38,67	424,38	425.37	3,54	0.2%
Bournan	83.7	1.70	287.7	19.2	30.69	319,77	337.59	2,81	5.6%
Bridoré	66.5	1.43	238.1	19.2	25.73	264,77	283.03	2,36	6.9%
Chambon	145.0	2.02	387.4	19.2	40,66	449,13	447.26	3,73	-0.5%
Chambourg-sur-Indre	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Chanceaux-près-Loches	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Charnizay	167.0	2.28	440.6	19.2	45.98	509,52	505.78	4,21	-0.8%
Chédigny	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Chemillé-sur-Indrois	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Cigogné	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Ciran	121.0	2.20	385.0	19.2	40,42	445,61	444.62	3,70	-0,3%
Civray-sur-Esves	110.0	2.40	398.0	19.2	41,72	461,89	458.92	3,82	-0.6%
Cormery	79.	1.34	240.0	19.2	25.92	265,87	285.12	2,38	7.2%
Courçay	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Cussay	122.0	2.24	390.8	19.2	41.0	455,62	451.0	3,76	-1%
Descartes	68.9	1.27	221.3	19.2	24.05	238,37	264.55	2.20	11%
Dolus-le-Sec	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Draché	94.5	1.47	270.9	19.2	29.01	303,27	319.11	2,66	5.2%
Esves-le-Moutier	141.0	2.68	462.6	19.2	48,18	534,82	529.98	4,42	-1%
Ferrière-Larçon	138.0	1.92	368.4	19.2	38,76	427,35	426.36	3,55	-0.3%
Ferrière-sur-Beaulieu	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Genillé	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
La Celle-Guenand	71.5	1.16	210.7	19.2	22.99	226,49	252.89	2.11	11.6%
La Celle-Saint-Avant	68.9	1.27	221.3	19.2	24.05	238,37	264.55	2.20	11%
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	88.7	1.65	286.7	19.2	30.59	319,88	336.49	2.80	5.2%

	Abonnement 2023	Consommation 2023 120m3	Total Hors taxes et redevances 2023 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2023	TVA 2023(10%)	Facturation 2022 120m3	Facturation 2023 120m3	Coût en €/m3	Variation
La Guerche	121.7	1.82	340.1	19.2	35,93	390,5	395.23	3,29	1.2%
Le Grand-Pressigny	75.1	1.19	217.9	19.2	23.71	237,05	260.81	2.17	10%
Le Liège	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Le Louroux	107.0	1.66	306.2	19.2	32.54	350,68	357.94	2,98	2.1%
Le Petit-Pressigny	139.0	2.20	403.0	19.2	42,22	465,63	464.42	3,87	-0.3%
Ligueil	81.0	1.58	270.6	19.2	28.98	297,22	318.78	2,66	7.3%
Loches	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Loché-sur-Indrois	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Louans	107.0	1.66	306.2	19.2	32.54	350,68	357.94	2,98	2.1%
Manthelan	58.1	1.37	222.5	19.2	24.17	243,98	265.87	2,16	9%
Marcé-sur-Esves	104.5	1.74	313.3	19.2	33.25	354,09	365.75	3.05	3.3%
Montrésor	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Mouzay	118.0	2.17	378.4	19.2	39,76	437,69	437.36	3,64	0%
Neuilly-Le-Brignon	152.7	2.20	416.7	19.2	43,59	481,69	479.49	4,00	-0.5%
Nouans les Fontaines	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Orbigny	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Paulmy	138.0	1.92	368.4	19.2	38,76	427,35	426.36	3,55	-0.2%
Perrusson	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Preuilly-sur-Claise	80.7	1.23	228.3	19.2	24.75	251,02	272.25	2,27	8.5%
Reignac-sur-Indre	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Saint Flovier	71.5	1.17	211.9	19.2	23.11	225,61	254.21	2.12	12.7%
Saint Hippolyte	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Saint Jean-Saint Germain	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Saint Quentin-sur-Indrois	66.0	1.71	271.2	19.2	29.04	297,77	319.44	2,66	7.3%
Saint Senoch	66.5	1.46	241.7	19.2	26.09	268,73	286.99	2,39	6.8%
Sennevières	66.0	1.62	260.4	19.2	27.96	287,21	307.56	2,56	7.1%
Sepmes	83.9	1.72	290.3	19.2	30.95	323,95	340.45	2,84	5.1%
Tauxigny	66.7	1.53	250.3	19.2	26.95	276,65	296.45	2,47	7.2%
Varennes	75.1	1.71	280.3	19.2	29.95	310,97	329.45	2,75	5.9%
Verneuil-sur-Indre	66.5	1.43	238.10	19.2	25.73	264,77	283.03	2,36	6.9%
Villedômain	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Villeloin-Coulangé	96.5	1.84	317,3	19.2	33,65	363,33	370.15	3,08	1.9%
Vou	90.0	2.53	393.6	19.2	41,28	455,51	454.08	3,78	-0.4%
Yzeures-sur-Creuse	88.0	1.38	253.6	19.2	27.28	280,28	300.08	2,50	7.1%

Le document suivant présente le détail d'une facture appliquée à un abonné situé sur la ville de Loches, consommant un volume de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable sur l'année et bénéficiant du service de l'assainissement collectif.



Réf. PDC \ abonné 1320265301 \ 004486  
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

3/600 LOCHES

**CONTACTS**

**EAU et ASSAINISSEMENT**

🏠 4 Rue de CORBERY CS 5005  
37601 LOCHES Cedex 1  
du lundi au vendredi  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

☎ 02 47 59 03 05

@ eau@lochessudtouraine.com

🔧 Dépannage 24h/24  
02 47 59 03 05

Destinataire

**PAIEMENT EN LIGNE**

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur  
[www.lochessudtouraine.com](http://www.lochessudtouraine.com)

**MESSAGE(S)**

📌 Un portail abonné du service eau et assainissement est maintenant à votre disposition, vous pouvez créer votre compte sur le site [www.lochessudtouraine.com](http://www.lochessudtouraine.com)

**VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 01/06/2023**

Réf. facture : 2023 134 45893 P

Détails au verso

Consommation du 01/03/2022 au 03/03/2023

120 m<sup>3</sup>

- ▣ Distribution de l'eau
- ▣ Traitement des eaux usées
- ▣ Organismes publics

198,97 €

286,44 €

50,24 €

Total facture TTC

535,65 €

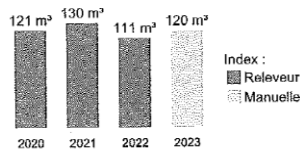
A déduire

-257,14 €

**Montant TTC** Régler votre facture avant le : 15/06/2023

**278,51 €**

**Evolution de votre consommation**



**Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :**

- **Paiement en ligne** : se connecter sur [www.lochessudtouraine.com](http://www.lochessudtouraine.com)
- **Par virement bancaire** : sur le compte du service CC Loches Sud Touraine- IBAN : FR76 1007 1370 0000 0020 0055 220 - BIC : TRPUFRP1
- Merci de préciser le n° de la facture, ainsi que votre nom.
- **Par chèque** : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- **en espèces ou par carte bancaire** : Au service eau et assainissement au 4 Rue de CORBERY à Loches.
- **Par carte bancaire par téléphone** : Au 02.47.59.03.05

**PAIEMENT A EFFECTUER A :**

LOCHES SUD TOURAINE SERVICE EAU  
4 RUE DE CORBERY CS 5005  
37601 LOCHES CEDEX 1  
Tél: 02.47.59.03.05

**TALON DE PAIEMENT**

Réf. Fact.	2023 134 45893 P
Montant	278,51 €

Réf. à rappeler : 1320265301 \ 004486  
Régler votre facture avant le : 15/06/2023

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION	COMMENTAIRE
118JA275588	376 (releveur le 28/02/2022)	496 (manuelle le 03/03/2023)	120 M3	RELEVÉ PAR L'ABONNÉ

Total conso : 120 M3

**FACTURE DÉTAILLÉE**

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>				188,60 €		198,97 €
ABONNEMENT EAU 2023	01/01/2023-31/12/2023	365 Jr	54,20 €	54,20 €	5,50 %	57,18 €
EAU	01/03/2022-03/03/2023	120 m3	1,12 €	134,40 €	5,50 %	141,79 €
<b>Traitement des eaux usées</b>				260,40 €		286,44 €
ASSAINISSEMENT	01/03/2022-03/03/2023	120 m3	1,62 €	194,40 €	10,00 %	213,84 €
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT 2023	01/01/2023-31/12/2023	365 Jr	66,00 €	66,00 €	10,00 %	72,60 €
<b>Organismes publics</b>				46,80 €		50,24 €
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	01/03/2022-03/03/2023	120 m3	0,16 €	19,20 €	10,00 %	21,12 €
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	01/03/2022-03/03/2023	120 m3	0,23 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €

Prix du m3 TTC hors abonnement : 3,36 € (soit 0,00338 € / L)

Montant facturé **495,80 €** **535,65 €**Dédution facture estimative **-257,14 €**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par le Président de la communauté de communes Gérard HENault conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

**VOIE DE RECOURS:** Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 463 - 75356 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr). Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 Euros
- le Tribunal d'Instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 Euros
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 Euros

**INFORMATIONS :**  
- SIRET : 20007158700048

<b>Montant TTC</b>	Régler votre facture avant le : 15/06/2023	<b>278,51 €</b>
--------------------	---	-----------------

Détail de la TVA		HT	TVA	TTC
TVA 5,5%		112,37	6,18	
TVA 10,0%		145,41	14,55	
Total		257,78	20,73	278,51

### 3.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité	4 165 097.00
dont redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité - BARROU	8 019.00
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	250 312.00
Régularisations (+/-)	
Recettes de raccordement + autres prestations de service + autres recettes	482 717.00
Autres recettes (immobilisation des subventions)	726 428.00
<b>Recettes totales</b>	<b>5 632 573.00</b>

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2023
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 749 790.00
Montants des subventions engagées en €	1 392 504.00

La Communauté de Commune Loches Sud Touraine est adhérente au SATESE 37. Ce Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du département d'Indre-et-Loire exerce notamment la compétence d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Ainsi, ce syndicat a pour mission de réaliser l'assistance technique, de valider l'autosurveillance, d'apporter conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations. Le service de l'assainissement a donc versé une adhésion de 110 636 € à ce syndicat pour l'année 2023.

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	5 394 786.06	
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	729 717.33
	En intérêts	185 550.52

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 705 282.92 €.

### 4.4. Investissements réalisés en 2023

Travaux réalisés	Montants compte administratif 2023 en €	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	52 687.00	
Améliorations de stations d'épuration	14 284.00	5 900.00
Postes de refoulement	187 950.00	
Station d'épuration Loches – filière eau	1 634.00	
Restructuration des stations d'épuration	53 873.00	
Station d'épuration de Ligueil	1 032 611.00	
Extensions de réseaux	94 574.00	
Boussay	81 646.00	
Step Loché-sur-Indrois	186 915.00	50 760.00
Canalisations – programme 2022	278 150.00	
Canalisations – programme 2023	471 445.00	69 099.00
Chaumussay		56 612.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 455 769.00</b>	<b>182 371.00</b>

En 2023, le service de l'assainissement de la CCLST a réalisé divers travaux sur ses équipements, dont voici une liste non exhaustive :

- Travaux de renouvellement de canalisation :

Communes	Adresse	Matériau renouvelé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Loches	Rue Descartes	gainage	DN 150	52	0
Loches	Rue Quintefol	gainage	DN 200	320	0
Perrusson	Avenue des Platanes	gainage	DN 200	640	0
Louans	Rue Principale	Fonte	DN 200	436	20
Abilly	Avenue des Termelles	Polypropylène	DN 200	88	9
Perrusson	Avenue des Platanes	PVC	DN 200	190	3

- Travaux d'extension de réseau :

Communes	Adresse	Matériau posé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Boussay	Les Délices Portes Chanteau	PVC	DN 200	242	9
Nouans les Fontaines	Rue Delattre de Tassigny	PVC	DN 200	112	4
Courçay	Rue Napoléon	PVC	DN 200	61	5
Saint Flovier	Allée Saint Eloi	PVC	DN 200	60	1
La Celle Saint Avant	Route de Chinon	PVC	DN 200	60	5



*Rue des Termelles à Abilly*



*Rue Principale à Louans*



*Rue des Platanes à Perrusson*



*Station d'épuration de Loché-sur-Indrois*



- Travaux de renouvellement de station d'épuration :

Communes	Adresse	Filière de traitement	Capacité
Loché-sur-Indrois	Les Billes	Disque Biologique	220 EH

#### 4.5. Projets à l'étude

Projets	Montants prévisionnels en € HT	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	54 890	
Améliorations de stations d'épuration	97 568	5 900
Postes de refoulement	370 966	
Restructuration des stations d'épuration	301 397	
Réseaux d'assainissement 2022	161 656	
Station d'épuration de LOCHE SUR INDROIS	212 864	49 240
Canalisations programme 2023	294 775	200 000
Canalisations programme 2024	1 296 000	460 000
Station d'épuration de Loches	46 700	
Extension de réseau	206 282	
Station d'épuration de LIGUEIL	869 977	793 504
<b>TOTAL</b>	<b>3 913 075</b>	<b>1 508 644</b>

## 5. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2023, le service a reçu et accordé 48 073 € d'abandons de créances contre 30 031 € en 2022.

### Action de communication et de sensibilisation du service

Le service de l'eau et de l'assainissement participe régulièrement à des actions de communication et de sensibilisation de grand public. En 2023, le service a notamment participer à l'opération TERRECOLE à Montrésor, à animer plusieurs séances et visites auprès d'élèves du collège de Loches et à présenter son organisation et le développement de sa gestion patrimoniale lors du séminaire départemental sur l'eau.

## 6. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

Service public de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	39 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	20
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	509
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m <sup>3</sup>	2,95

Indicateurs de performance

P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	66
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	33
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,029
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	0,23
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	11,8
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	3.6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	%	2.78 %
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,38

## 7. Annexe

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

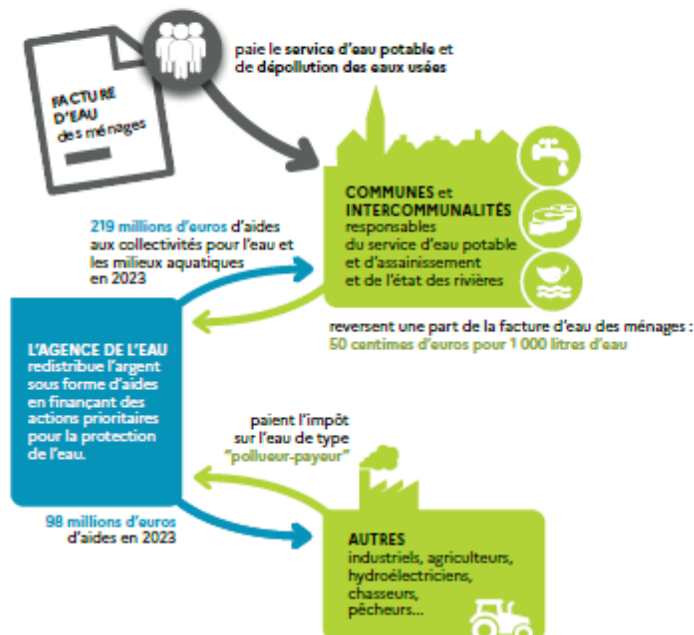
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_videomp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_videomp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'aup maire ou à l'aup président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. L'aup maire ou L'aup président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

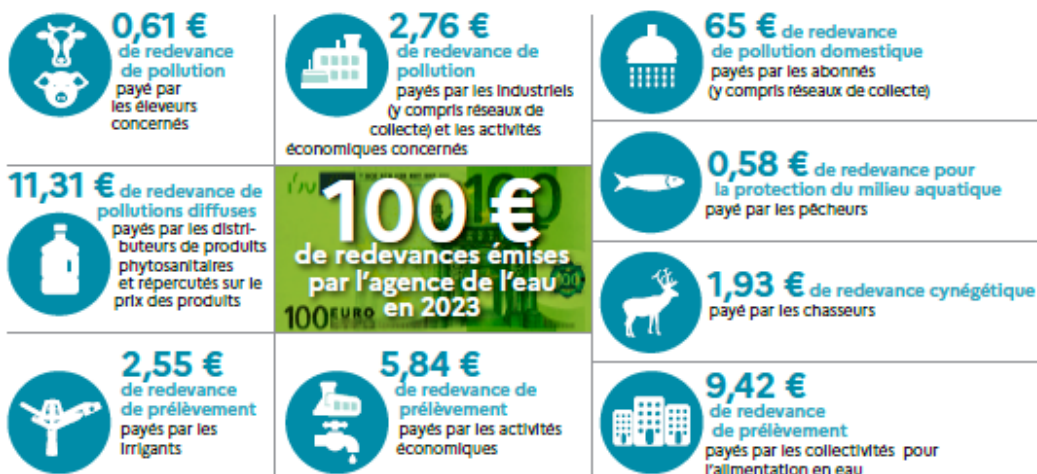
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



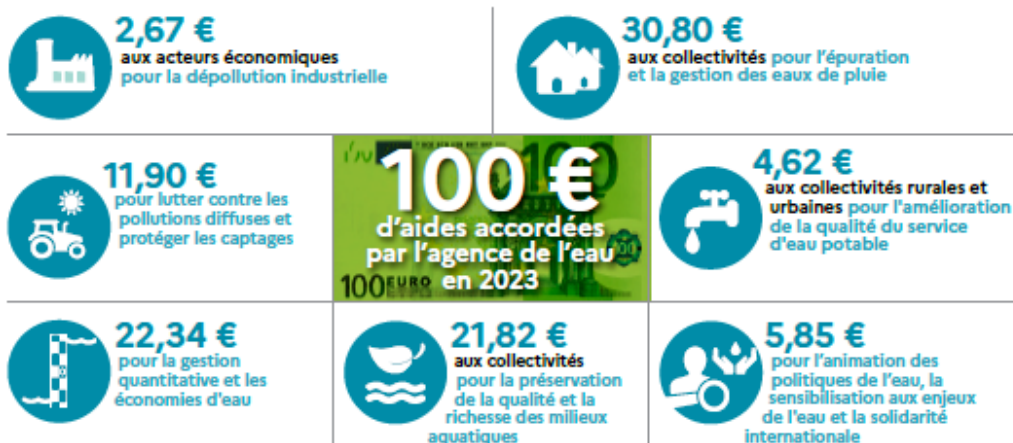
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides\* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

\*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

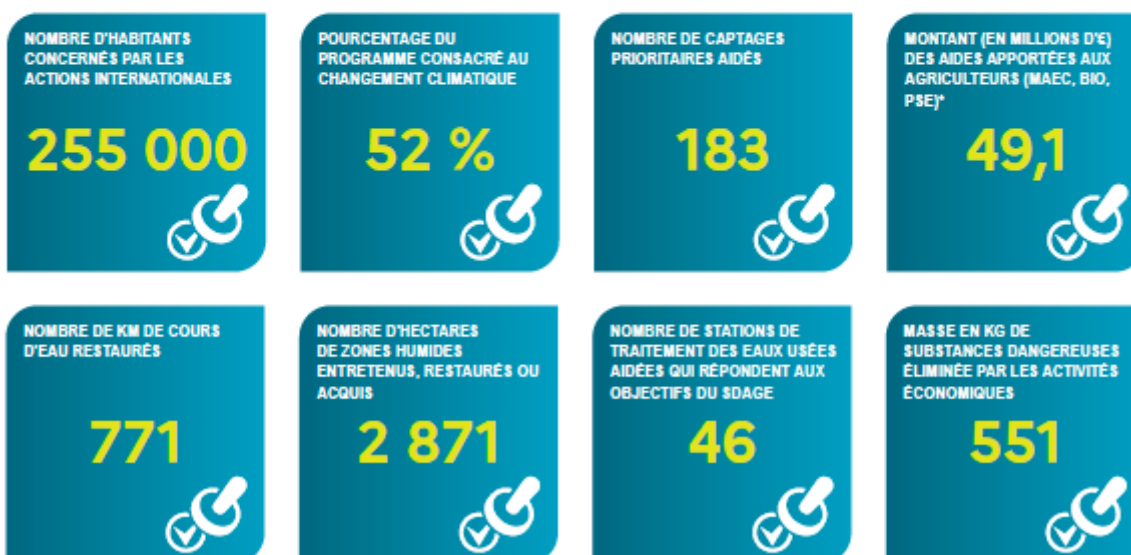
2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 670 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : [bit.ly/Securiser-Eau-Potable](https://bit.ly/Securiser-Eau-Potable)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

Délégation

### ARMORIQUE

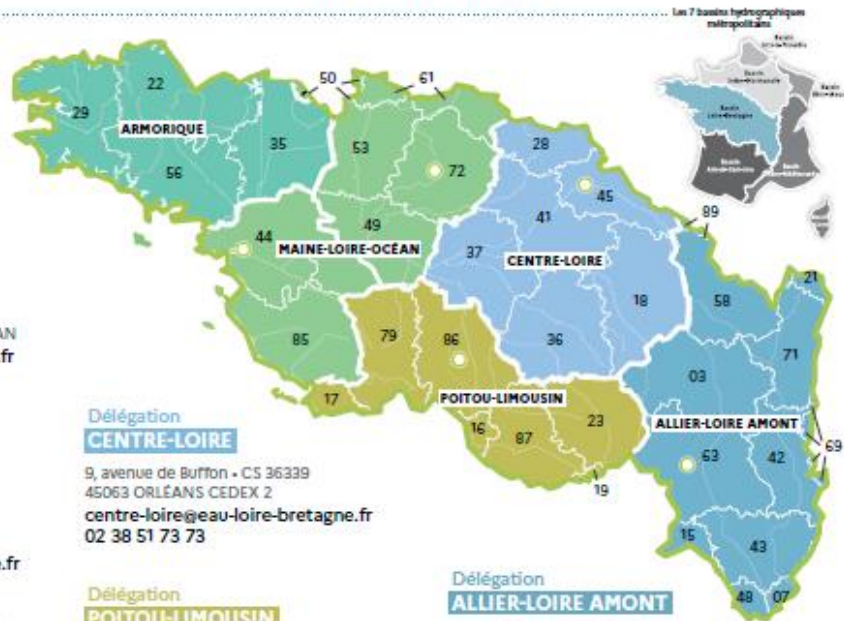
Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Karaiz - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

Délégation

### MAINE-LOIRE-OcéAN

**NANTES** (dépt. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18



Délégation

### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

Délégation

### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

Délégation

### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmihât Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>